



Organisation de l'Aviation Internationale
Bureau Afrique Occidentale et Centrale

GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG)

**Quatorzième Réunion du Sous-Groupe Gestion du Trafic Aérien/ Gestion de
l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/14)**
(Dakar, Sénégal, 11 au 14 mai 2015)

**Point 6 de l'ordre du jour: Examen de la nouvelle structure du plan de navigation
aérienne et élaboration d'un projet de documents à
l'attention d'APIRG**

EXAMEN DE LA NOUVELLE STRUCTURE DU PLAN DE NAVIGATION AERIENNE ET ELABORATION D'UN PROJET DE DOCUMENTS A L'ATTENTION D'APIRG

(Présenté par le Secrétariat)

RESUME
<p>Ce document de travail présente les travaux réalisés par le Secrétariat dans l'élaboration et le développement du partie ATM et SAR des volumes I et II du plan de navigation aérienne AFI (AFI eANP) selon le modèle approuvé par le Conseil de l'OACI.</p> <p>Action attendue de la réunion se trouve au paragraphe 3.</p>
REFERENCES
<p>Rapport APIRG/EO Rapport AN-Conf/12</p>
<p>Ce document de travail est lie aux objectifs stratégiques A et B de l'OACI</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil de l'OACI a décidé, le 26 février 1997 (Décision du Conseil 150/3), que les plans régionaux de navigation aérienne (ANPs) doivent être publiés en deux volumes: un ANP de base contenant un plan stable et un document de mise en œuvre des installations et des services (FASID). Les ANPs régionaux sont continuellement amendés selon les exigences régionales de navigation aérienne et enregistrés sur support imprimé.

1.2 Suite à un examen effectué par l'OACI, la Douzième Conférence de navigation aérienne (AN-CONF/12) convoqué à Montréal, Canada en novembre 2012, a approuvé une proposition concernant l'alignement des zones d'application des plans de navigation aérienne (ANP) et procédures complémentaires régionales (SUPP) afin de simplifier les procédures de gestion du cadre de performance régional et elle appuiera aussi une planification et une mise

en œuvre plus efficaces de la mise à niveau par bloc du système d'aviation (ASBU).

2. DISCUSSION

2.1 La réunion se souviendra que l'AN-Conf/12 a approuvé la Recommandation 6/1 – *Cadre de performance régional – méthodes et outils de planification* concernant l'alignement des plans de navigation aérienne régionaux sur la quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (Doc 9750). La Recommandation 6/1 est présentée ci-dessous comme suit:

RECOMMANDATION 6/1 - CADRE DE PERFORMANCE REGIONAL – METHODES ET OUTILS DE PLANIFICATION

Il est recommandé que les États et les PIRGs:

- a) achèvent, d'ici mai 2014, l'harmonisation des plans régionaux de navigation aérienne avec la quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne ;
- b) mettent l'accent sur la mise en œuvre des modules du bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation sur la base des besoins opérationnels, reconnaissant que ces modules sont prêts à être déployés;
- c) utilisent les plans régionaux de navigation aérienne électroniques comme outil principal pour aider à la mise en œuvre du cadre de planification régional convenu pour les services et installations de navigation aérienne;
- d) étudient comment la méthode de surveillance continue en matière de supervision de la sécurité correspond à l'évaluation des capacités de supervision de la sécurité des États membres en ce qui concerne les mises à niveau par blocs du système de l'aviation;
- e) fassent appel à la participation du personnel des instances de réglementation et de l'industrie à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation;

élaborent des plans d'action pour surmonter les obstacles identifiés à la modernisation de la gestion du trafic aérien dans le cadre de leurs activités de planification et de mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation.

Il est recommandé que l'OACI:

- f) examine le processus actuel d'amendement des plans de navigation aérienne (ANP) régionaux et recommande des améliorations afin d'accroître l'efficacité en ce qui concerne l'approbation et la tenue à jour des données dans les ANP régionaux;
- g) élabore des éléments d'orientation fondés sur les meilleures pratiques employées à l'échelle mondiale pour le déploiement régional/local de nouvelles technologies ATM, procédures requises et approbations opérationnelles, et continue à appuyer les États dans la mise en œuvre

des mises à niveau par blocs du système de l'aviation;

- h) identifie les problèmes ainsi que les besoins en matière de financement, de formation et de ressources pour un cadre de sécurité qui jettera les bases du succès de la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation;
- i) élabore une stratégie de communication et d'information afin d'éliminer les obstacles économiques et institutionnels à la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation;
- j) élabore un mécanisme de partage des meilleures pratiques pour la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation.

2.2 Le Secrétariat de l'OACI a ensuite créé un groupe de travail ad-hoc composé d'un représentant de chaque Bureau régional et du Siège de l'OACI, chargé de formuler des propositions de changement des ANPs régionaux, notamment le développement d'une nouvelle structure, d'un nouveau format et d'un nouveau contenu de l'ANP.

2.3 Le groupe de travail a examiné les limites des ANPs régionaux actuels et convenu qu'ils pourraient être actualisés et approuvés sur la base des nouveaux développements de la navigation aérienne, notamment le résultat de la conférence AN-Conf/12 et le GANP révisé.

2.4 Le Groupe de travail a élaboré un modèle eANP composé de trois volumes au lieu de deux. L'ANP Volume I contient des éléments du plan stable dont la modification exige l'approbation du Conseil, comme l'attribution des responsabilités aux États pour la fourniture des services aérodrome et les installations et services de navigation aérienne, conformément à l'article 28 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Doc 7300). Les renseignements qui doivent être inclus dans le Volume I devraient minimiser l'exigence de fréquentes modifications.

2.5 Volume II contient des éléments du plan dynamique, dont la modification ne requiert pas l'approbation par le Conseil (approbation est par accord régionaux impliquant les PIRGs).

2.6 Volume III contient des éléments du plan souples et dynamiques fournissant une implémentation de guide de planification pour les systèmes de navigation aérienne et leur modernisation en prenant en considération les programmes émergentes telles que le blocs du système de l'aviation de l'OACI (ASBU) et les feuilles de route technologiques comme décrit dans le GANP.

2.7 Le projet eANP a été examiné par la Commission de navigation aérienne (ANC) en mai 2014 et approuvé par le conseil lors de sa Session 202 convoquée en juin 2014. Le Conseil a également entériné le plan d'action suivant pour l'élaboration et l'approbation de la nouvelle eANP :

Volume de l'eANP	Activité/Tâche de l'eANP	Responsable	Date d'achèvement Completion
Vol I, II & III	Population de l'eANP ayant des données actuellement.	Bureaux régionaux	Septembre 2014
Vol I, II & III	Accord sur le contenu de l'eANP	PIRGs et États	Mi- 2015

Vol I	Approbation du Volume I des eANPs par le Conseil de l'OACI.	Bureaux régionaux/ANB	End 2015
Vol II	Approbation du Volume I des eANPs par accord régional impliquant les PIRGs.	Bureaux régionaux/PIRGs	Fin 2015
Vol III	Elaboration et approbation de la Partie II dans le cadre des responsabilités des PIRGs. Inclusion du Volume III sur la plateforme Web.	Bureaux régionaux/PIRGs/ANB	Fin 2015
Amendements conséquents	Amendements des documents existants de l'OACI relatifs aux ANPs dans un souci d'harmonisation, notamment le Manuel des Bureaux régionaux et l'examen de l'applicabilité de la Méthode uniforme d'identification, l'évaluation et les rapports sur les carences de la navigation aérienne au nouvel ANP.	ANB	Mi- 2015

2.8 Au moment de l'approbation du nouveau modèle eANP, le Secrétariat effectuera des modifications corrélatives à la documentation existantes pour assurer l'harmonisation.

2.9 Sur la base du plan de travail et du modèle entérinés par le Conseil, le Secrétariat a élaboré et étoffé les parties ATM et SAR du modèle comme suit:

a) Volume I:

- i. Partie 1: Tableau GEN I-1 - FIRs/UIRs de la Région AFI de l'OACI (*Annexe A au présente note de travail*);
- ii. Partie IV: Tableau ATM I-1 - FIRs/UIRs dans la Région AFI (*Annexe B au présente note de travail*);
- iii. Partie VI: Tableau SAR I-1 - Régions de recherche et sauvetage (SRR) de la Région AFI (*Annexe C au présente note de travail*).

b) Volume II:

- i. Partie 1: Tableau GEN II-1 - Zones homogènes et des grands courants de trafic identifié dans la Région (*Annexe D au présente note de travail*);
- ii. Partie IV: Tableau ATM II - AFI 1 – Routes ATS dans la Région AFI (*Annexe E au présente note de travail*);
- iii. Partie IV: Tableau ATM II - AFI 2 – Système d'attribution des codes (*Annexe F au présente note de travail*);
- iv. Partie VI: Tableau SAR II-1 - RCCS et RSCs dans la Région AFI (*Annexe G au présente note de travail*).

2.10 Basé sur les renseignements fournis dans les tableaux du Volume I et Volume II du projet de l'eANP, la réunion pourrait formuler le projet de conclusion suivant:

Projet de Conclusion 14/XX: Contenu de parties ATM/SAR du nouveau plan de navigation aérienne de la Région AFI (AFI eANP)

Il est conclu que les informations continues aux Annexes A, B, C, D, E, F et G de la présente note de travail sont examinées et mis à jour par les États au plus tard le 31 mai 2015.

2.11 La réunion est informée que le modèle du Volume III est en cours d'élaboration et a cet égard, la réunion pourrait formuler le projet de décision suivant:

Projet de Décision 14/XX : Population du volume III du plan de navigation aérienne de la Région AFI

Il est conclu que le Secrétariat finalise des intrants pour le Volume III, parties ATM et SAR du plan de navigation aérienne AFI des que ce modèle aura été développé et l'information coordonné selon le besoin avec les États pour suite à donner.

3. ACTION ATTENDUE DE LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) prendre note des informations contenues dans ce document; et
- b) examiner et mettre à jour les informations pour les Etats dans les annexes A, B, C, D, E, F et G du présent document de travail.
